



AUCH, le

16 MARS 2020

Syndicat d'Energies  
du Gers

Réf. : AB/DD N° 269

**BORDEREAU D'ENVOI**

à A TOUS LES MEMBRES DU BUREAU ET  
DU COMITE DU SDEG

DESIGNATION DES PIECES	NOMBRE	OBSERVATIONS
<u>AG DU SDEG DU VENDREDI 06 MARS 2020</u> DELIBERATIONS		
Tableau des emplois du personnel du SDEG.....	1 ex	
Programme Fonds propres 2020.....	1 ex	
Programme Partenariat Enedis/sdeg/Cnes 2020.....	1 ex	
Programme Tranche S Fils nus faible section 2020.....	1 ex	
Programme Tranche S Fils nus 2020.....	1 ex	
Programme Tranche Enfouissement 2020.....	1 ex	
Programme Tranche Renforcement et Extension 2020.....	1 ex	
Marché de travaux de construction de réseaux d'électrification et de réseaux associés.....	1 ex	
Proposition de contractualisation d'une assistance juridique pour la mise en place du marché de travaux.....	1 ex	
Ombrières d'Occitanie SAS.....	1 ex	
Service ADS – Convention entre la Communauté d'Agglomération de Grand AUCH Cœur de Gascogne et le PETR du Pays d'AUCH pour la refacturation des dépenses liées à la mise en place des nouveaux logiciels ADS et SIG.....	1 ex	
Participation au projet d'acquisition et aux coût de fonctionnement d'un logiciel pour assurer le suivi consommations d'énergie des bâtiments publics pour les membres du groupement d'achat.....	1 ex	

Pour attribution  
Salutations distinguées,

Le Syndicat Départemental,  
L'Attaché Principal  
Alain BAISSIERES

POINT 3

**REUNION DU COMITE  
DU  
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt, le vendredi six mars, à dix heures trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni, au siège du Syndicat, 6 place du Foirail à Auch, sous la présidence de Monsieur Alain Duffourg, Président.

**Étaient présents :** MM. Duffourg Alain, Bacqué Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Durrey Joël, Eyder Jocelyne, Falco Jean, Fueyo Patrick, Gourgues Gérard, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Lecarpentier Thierry, Lézian Max, Maragnon Roland, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soubabère Régis, Soumeïllan Henri, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

**Absents et excusés :** MM. Beyries Philippe, Cardonne Serge, Daguzan Francis, Daran Jean-Marc, Esquiro Paul, Frairet Robert, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Laprèbende Christian, Larrieu Muriel, Martin Martine, Mendes Antoine, Meste Michel, Oustric Christian, Pasqualini Jean-Claude, Raffin Michel, Simonutti Françoise, Sobesto Laurent, Thieux-Louit Véronique.

-----  
**TABLEAU DES EMPLOIS DU PERSONNEL DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS -**

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, Monsieur le Président propose d'adopter le tableau des emplois du Syndicat Départemental d'Energies du Gers.

Il s'établit comme dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU DES EMPLOIS DU SDEG				
CADRES d'EMPLOI	Durée Hebdomadaire	Fonctions attachées à l'emploi	Emplois pourvus	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>				
ATTACHE TERRITORIAL	35 H	Directeur Administratif - Responsable administratif et financier - Conseil auprès des SIE et des communes	1	OUI
ATTACHE TERRITORIAL	35 H	Contrôle du Cahier des Charges de Concession. Questions juridiques propres à l'énergie. Gestion administrative et juridique.	1	OUI
REDACTEUR TERRITORIAL	35 H	Secrétariat général	1	OUI
REDACTEUR TERRITORIAL	35 H	Secrétariat technique Comptabilité	1	OUI
ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL	35 H	Comptabilité Secrétariat divers	1	OUI
	35 H	Accueil - standard - Secrétariat divers	1	OUI

	35 H	Comptabilité - secrétariat.	1	OUI
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>				
INGENIEUR TERRITORIAL	35 H	Directeur des services du SDEG - Directeur des services techniques - Responsable des travaux d'électrification rurale, d'éclairage public et de gaz	1	OUI
TECHNICIEN TERRITORIAL	35 H	Mise en œuvre et suivi des travaux d'extension de réseau	1	OUI
TECHNICIEN TERRITORIAL	35 H	Travaux d'enfouissement de réseaux électriques et téléphoniques	1	OUI
TECHNICIEN TERRITORIAL	35 H	Mise en œuvre et suivi des travaux d'éclairage public	1	OUI
En référence au cadre d'emploi des Techniciens Territoriaux	35 H	Conseiller en énergie partagé. Conseil auprès des communes dans le cadre de la loi de transition énergétique du 17 août 2015	1	OUI
AGENT DE MAITRISE	35 H	Informatique Assistant technique pour les dossiers d'éclairage public	1	OUI

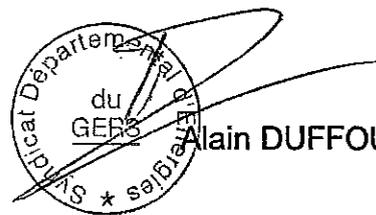
Après en avoir délibéré, le comité accepte cette proposition.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 11 MARS 2020



Alain DUFFOURG

**REUNION DU COMITE  
DU  
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt, le vendredi six mars, à dix heures trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni, au siège du Syndicat, 6 place du Foirail à Auch, sous la présidence de Monsieur Alain Duffourg, Président.

**Etaient présents** : MM . Duffourg Alain, Bacqué Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Durrey Joël, Eyder Jocelyne, Falco Jean, Fueyo Patrick, Gourgues Gérard, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Lecarpentier Thierry, Lézian Max, Maragnon Roland, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soubabère Régis, Soumeillan Henri, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

**Absents et excusés** : MM. Beyries Philippe, Cardonne Serge, Daguzan Francis, Daran Jean-Marc, Esquiro Paul, Frairet Robert, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Laprèbende Christian, Larrieu Muriel, Martin Martine, Mendes Antoine, Meste Michel, Oustric Christian, Pasqualini Jean-Claude, Raffin Michel, Simonutti Françoise, Sobesto Laurent, Thieux-Louit Véronique.

**PROGRAMME D'ELECTRIFICATION SUR FONDS PROPRES SUR LE RESEAU DE  
DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE NON PRIS EN COMPTE DANS LES  
PROGRAMMES DU FACE -**

VU la délibération du jeudi 13 février 2020 du comité du Syndicat Département d'Energies du Gers,

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- D'adopter le programme d'électrification sur fonds propres 2020 pour un montant de 200.000 euros HT suivant le tableau ci-annexé
- D'autoriser les services du Syndicat Départemental d'Energies du Gers à muter des sommes d'une opération à l'autre en restant dans l'enveloppe impartie.

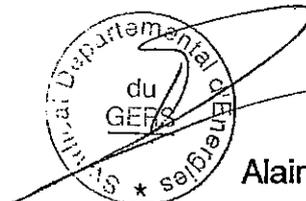
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 11 MARS 2020



Le Président du Syndicat,



Alain DUFFOURG



POINT 5

**REUNION DU COMITE  
DU  
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt, le vendredi six mars, à dix heures trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni, au siège du Syndicat, 6 place du Foirail à Auch, sous la présidence de Monsieur Alain Duffourg, Président.

**Etaient présents** : MM . Duffourg Alain, Bacqué Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Durrey Joël, Eyder Jocelyne, Falco Jean, Fueyo Patrick, Gourgues Gérard, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Lecarpentier Thierry, Lézian Max, Maragnon Roland, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soubabère Régis, Soumeillan Henri, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

**Absents et excusés** : MM. Beyries Philippe, Cardonne Serge, Daguzan Francis, Daran Jean-Marc, Esquiro Paul, Frairet Robert, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Laprèbende Christian, Larrieu Muriel, Martin Martine, Mendes Antoine, Meste Michel, Oustric Christian, Pasqualini Jean-Claude, Raffin Michel, Simonutti Françoise, Sobesto Laurent, Thieux-Louit Véronique.

-----  
**PROGRAMME D'ESTHETIQUE DES RESEAUX – Partenariat ENEDIS/SDEG/Communes 2020-**

VU la délibération du jeudi 18 mars 2019 concernant la convention pour le programme d'esthétique des réseaux : Partenariat ENEDIS/SDEG/Communes,

Monsieur le Président propose au comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers d'adopter le programme pour l'année 2020.

Il s'établit comme suit :

Voir tableau ci-joint

Après en avoir délibéré, le comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers décide d'adopter ce programme et autorise Monsieur le Président à réaliser les opérations.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 11 MARS 2020



Le Président du Syndicat,  
  
Alain DUFFOURG

# Prévision 2020 Partenariat

COMMUNES	ZONE	k€
AURADÉ	Sortie Est village	110
CONDOM	Av A. Briand	93
FLEURANCE	Finition CF trvx Bd Metz	5
FLEURANCE	M. Cazes (College)	68
LECTOURE	Cité Bagatelle	218
MIELAN	Centre Village	48
MIRAMONT D'ASTARAC	Abords du village	108

**TOTAL H.T (k€)**

**650**

**REUNION DU COMITE  
DU  
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt, le vendredi six mars, à dix heures trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni, au siège du Syndicat, 6 place du Foirail à Auch, sous la présidence de Monsieur Alain Duffourg, Président.

**Etaient présents** : MM . Duffourg Alain, Bacqué Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Durrey Joël, Eyder Jocelyne, Falco Jean, Fueyo Patrick, Gourgues Gérard, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Lecarpentier Thierry, Lézian Max, Maragnon Roland, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soubabère Régis, Soumeillan Henri, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

**Absents et excusés** : MM. Beyries Philippe, Cardonne Serge, Daguzan Francis, Daran Jean-Marc, Esquiro Paul, Frairet Robert, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Laprèbende Christian, Larrieu Muriel, Martin Martine, Mendes Antoine, Meste Michel, Oustric Christian, Pasqualini Jean-Claude, Raffin Michel, Simonutti Françoise, Sobesto Laurent, Thieux-Louit Véronique.

**PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE 2020 FINANCE PAR LES CREDITS DU FONDS  
D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION RURALE (FACE) – Tranche  
Sécurisation Fils Nus – Faible Section –**

VU l'article L32.32-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1111-10 du CGCT ;

VU l'article 34 de la loi n° 2003-8 du 03 Janvier 2003 et les Statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Gers ;

VU la circulaire du 24 février 2020 éditée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- D'adopter le programme d'électrification rurale 2020 financé par les crédits du FACE – Tranche Sécurisation Fils Nus de Faible Section - pour un montant de 2.733.750 euros HT soit 2.187.000 euros de dotation FACE autorisée suivant le tableau ci-annexé.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 11 MARS 2020



Le Président du Syndicat,  


Alain DUFFOURG

## Sécurisation faible section 2020

Communes	Désignation du Projet	Adresse	Montant HT	Aide	Calendrier
Aignan	Sécurisation BT du P9 Piscine	Piscine	42 000,00 €	33 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Aignan	Sécurisation BT du P19 Lahitte	Lahitte	14 000,00 €	11 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Auradé	Sécurisation BT du P12 Tournie	Tournie	34 000,00 €	27 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Aux Aussat	Sécurisation BT du P3 Cordoue	Cordoue	13 000,00 €	10 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Barran	Sécurisation BT du P48 Rousseau	Rousseau	24 000,00 €	19 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Barran	Sécurisation BT du P29 Letouat	Letouat	22 000,00 €	17 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Bars	Sécurisation BT du P4 Coume de Gondot	Coume de Gondot	27 000,00 €	21 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Bassoues	Sécurisation BT du P25 Grateloup	Grateloup	20 000,00 €	16 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Bassoues	Sécurisation BT du P8 Guillemain	Guillemain	10 000,00 €	8 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Bazugues	Sécurisation BT du P1 Bazugues	Bazugues	57 000,00 €	45 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Bedechan	Sécurisation BT du P1 Labarthe	Labarthe	31 000,00 €	24 800,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Bedechan	Sécurisation BT du P6 Le Pentous	Le Pentous	17 000,00 €	13 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Bedechan	Sécurisation BT du P3 Cassagnolis	Cassagnolis	29 000,00 €	23 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Berdoues	Sécurisation BT du P6 Infirmierie	Infirmierie	28 000,00 €	22 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Bezolles	Sécurisation BT du P9 Las Lannes	Las Lannes	41 000,00 €	32 800,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Bives	Sécurisation BT du P8 En Naudon	en Naudon	10 000,00 €	8 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Bives	Sécurisation BT du P11 Enchaumes	Enchaumes	20 000,00 €	16 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Brugnens	Sécurisation BT du P7 Sardine	Sardine	35 000,00 €	28 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Castelnau d'Auzan Labarriere	Sécurisation BT du P42 Mayrosse	Mayrosse	64 000,00 €	51 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Castillon Saves	Sécurisation BT du P3 En Gales	Au Sies	50 000,00 €	40 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Castin	Sécurisation BT du P2 En Pisset	En Pisset	53 000,00 €	42 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Castin	Sécurisation BT du P6 Gironis	Gironis	15 000,00 €	12 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Castin	Sécurisation BT du P5 En Cassagnard	En Cassagnard	22 000,00 €	17 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Caussens	Sécurisation BT du P4 Sabate	Sabate	12 000,00 €	9 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Chelan	Sécurisation BT du P8 Moudens	Moudens	34 000,00 €	27 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Courties	Sécurisation BT du P4 Haouret	Haouret	22 000,00 €	17 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Cuelas	Sécurisation BT du P9 Rigoulets	Rigoulets	44 000,00 €	35 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Duffort	Sécurisation BT du P10 Saint Brisq	Saint Brisq	9 000,00 €	7 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Duran	Sécurisation BT du P3 Haoure	Haoure	24 000,00 €	19 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Estampes Castelfrac	Sécurisation BT du P11 Le Gille	Le Gille	23 000,00 €	18 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Flamarens	Sécurisation BT du P13 Bellevue	Bellevue	25 000,00 €	20 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Gimbrede	Sécurisation BT du P16 Pecles	Pecles	33 000,00 €	26 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Idrac respailles	Sécurisation BT du P6 Chilou	chilou	5 000,00 €	4 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Idrac respailles	Sécurisation BT du P13 Commerçant	Commerçant	33 000,00 €	26 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023

Juilles	Sécurisation BT du P11 Cavaille	Cavaille	36 000,00 €	28 800,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
La sauvetat	Sécurisation BT du P29 Monge	Monge	70 000,00 €	56 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Labrihe	Sécurisation BT du P1 La Tute	La Tute	22 000,00 €	17 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Ladeveze Riviere	Sécurisation BT du P8 Callat	Callat	7 000,00 €	5 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Ladeveze Riviere	Sécurisation BT du P10 Gracianou	Gracianou	20 000,00 €	16 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Lagraulet	Sécurisation BT du P15 Campanes	Campanes	61 000,00 €	48 800,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Laguian Mazous	Sécurisation BT du P3 Sansoulou	Sansoulou	20 000,00 €	16 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Lahas	Sécurisation BT du P12 Tatelle	Tatelle	21 000,00 €	16 800,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Lalanne arqué	Sécurisation BT du P4 Goutx	Goutx	29 000,00 €	23 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Larroque saint Sernin	Sécurisation BT du P24 Tuilerie	Tuilerie	48 000,00 €	38 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Larroque Saint Sernin	Sécurisation BT du P16 La Bourdille	La Bourdille	40 000,00 €	32 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Lavardens	Sécurisation BT du P17 En Dohas	En Dohas	23 000,00 €	18 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
L'isle Bouzon	Sécurisation BT du P10 Coulom	Coulom	29 000,00 €	23 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Lupiac	Sécurisation BT du P9 Briole	Briole	60 500,00 €	48 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Magnan	Sécurisation BT du P9 L'Orteau	L'Orteau	24 000,00 €	19 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Maignaut Tauzia	Sécurisation BT du P6 Cascara	Cascara	25 000,00 €	20 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Manciet	Sécurisation BT du P13 Labarthe	Labarthe	10 000,00 €	8 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Manciet	Sécurisation BT du P41 Picard	Picard	48 000,00 €	38 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Marambat	Sécurisation BT du P9 De Girac	De Girac	17 000,00 €	13 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Marambat	Sécurisation BT du p3 Lamothe	Lamothe	11 000,00 €	8 800,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Marambat	Sécurisation BT du P2 Bascou	Bascou	23 000,00 €	18 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Marsolan	Sécurisation BT du P20 La Guillamothe	La Guillamothe	22 000,00 €	17 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Miradoux	Sécurisation BT du P12 Lapeyre	Lapeyre	21 000,00 €	16 800,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Miramont D'Astarac	Sécurisation BT du P7 Entibau	Entibau	44 000,00 €	35 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Monferran Saves	Sécurisation BT du P23 Barreres	Barreres	47 000,00 €	37 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Monlezun	Sécurisation BT du p3 L'Arche	L'Arche	25 000,00 €	20 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Nizas	Sécurisation BT du P1 Village	Arriquets	41 000,00 €	32 800,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Noilhan	Sécurisation BT du P14 Laburre	Laburre	64 000,00 €	51 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Noilhan	Sécurisation BT du P3 Bascou	Bascou	24 000,00 €	19 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Panassac	Sécurisation BT du P4 Babie	Babie	20 000,00 €	16 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Panjias	Sécurisation BT du P9 Huste	Huste	73 000,00 €	58 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Panjias	Sécurisation BT du P12 Nogues	Nogues	32 000,00 €	25 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Pergain Taillac	Sécurisation BT du P21 Peyrolade	Peyrolade	19 000,00 €	15 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Ponsan Soubiran	Sécurisation BT du P8 Las Coumes	Las Coumes	32 000,00 €	25 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Pouylebon	Sécurisation BT du P13 Caubets	Caubets	23 000,00 €	18 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Preneron	Sécurisation BT du P10 Conte	Conte	14 000,00 €	11 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023

Preneron	Sécurisation BT du P13 Moulin	A Tounut	81 000,00 €	64 800,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Ramouzens	Sécurisation BT du P2 Mazous	Mazous	26 000,00 €	20 800,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Roquelaura	Sécurisation BT du P19 Lariouquet	Lariouquet	16 550,00 €	13 240,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Roquepine	Sécurisation BT du P5 Bidalot	Bidalot	13 000,00 €	10 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Rozes	Sécurisation BT du P6 Cremet	Cremet	32 000,00 €	25 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Saint Antoine	Sécurisation BT du P7 Aubin	Aubin	23 000,00 €	18 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Saint Antoine	Sécurisation BT du P6 Peyroustin	Peyroustin	21 000,00 €	16 800,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Saint Antoine	Sécurisation BT du P5 Troussquet	Troussquet	13 000,00 €	10 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
saint Blancard	Sécurisation BT du P3 Lartigue	Lartigue	28 000,00 €	22 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Saint Leonard	Sécurisation BT du P9 Carrete	Carrete	36 000,00 €	28 800,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Saint Martin	Sécurisation BT du P13 Coumes	Coumes	16 000,00 €	12 800,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Saint Paul de Baise	Sécurisation BT du P6 Herran	Herran	22 000,00 €	17 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Saint Sauvy	Sécurisation BT du P18 En Perdigon	En Perdigon	16 000,00 €	12 800,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Saint Sauvy	Sécurisation BT du P5 Labadie	Labadie	25 000,00 €	20 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Saint Sauvy	Sécurisation BT du P13 Menjoulat	Menjoulat	24 000,00 €	19 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Sainte Christie D'Armagnac	Sécurisation BT du P16 Jamboue	Jamboue	36 000,00 €	28 800,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Sainte Dode	Sécurisation BT du P11 De Laffoun	De Laffoun	35 000,00 €	28 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Sainte dode	Sécurisation BT du P8 Mendre	Mendre	22 000,00 €	17 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Sainte mère	Sécurisation BT du P5 Au Tuco	Au Tuco	39 000,00 €	31 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Samatan	Sécurisation BT du P17 En Duplan	En Duplan	18 400,00 €	14 720,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Tournan	Sécurisation BT du P9 Hillere	Hillere	36 000,00 €	28 800,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Tournecoupe	Sécurisation BT du P4 En Sentis	En Sentis	20 000,00 €	16 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Viella	Sécurisation BT du P14 Laoulerat	Laoulerat	14 300,00 €	11 440,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Villecomtal sur Arros	Sécurisation BT du P6 Mariolles	Mariolles	33 000,00 €	26 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Total			2 733 750,00 €	2 187 000,00 €	

**REUNION DU COMITE  
DU  
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt, le vendredi six mars, à dix heures trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni, au siège du Syndicat, 6 place du Foirail à Auch, sous la présidence de Monsieur Alain Duffourg, Président.

**Étaient présents** : MM . Duffourg Alain, Bacqué Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Durrey Joël, Eyder Jocelyne, Falco Jean, Fueyo Patrick, Gourgues Gérard, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Lecarpentier Thierry, Lézian Max, Maragnon Roland, Sancery Alain, Seynaeve Francis, Soubabère Régis, Soumeillan Henri, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

**Absents et excusés** : MM. Beyries Philippe, Cardonne Serge, Daguzan Francis, Daran Jean-Marc, Esquiro Paul, Frairet Robert, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Laprèbende Christian, Larrieu Muriel, Martin Martine, Mendes Antoine, Meste Michel, Oustric Christian, Pasqualini Jean-Claude, Raffin Michel, Simonutti Françoise, Sobesto Laurent, Thieux-Louit Véronique.

-----

**PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE 2020 FINANCE PAR LES CREDITS DU FONDS D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION RURALE (FACE) – Tranche Sécurisation Fils Nus -**

VU l'article L32.32-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1111-10 du CGCT ;

VU l'article 34 de la loi n° 2003-8 du 03 Janvier 2003 et les Statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Gers ;

VU la circulaire du 24 février 2020 éditée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- D'adopter le programme d'électrification rurale 2020 financé par les crédits du FACE – Tranche Sécurisation Fils Nus - pour un montant de 1.713.750 euros HT soit 1.371.000 euros de dotation FACE autorisée suivant le tableau ci-annexé.

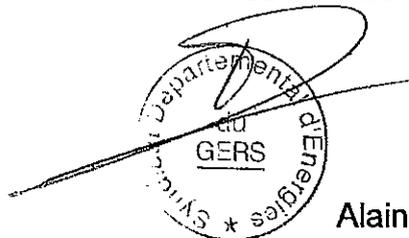
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 11 MARS 2020



Le Président du Syndicat,



Alain DUFFOURG

Sécurité	
Communes	Désignation du Projet
Aureisan	Sécurisation BT du P3 Dauphin
Barcugnan	Sécurisation BT du P6 Bayles et P4 Corne
Barran	Sécurisation BT du P16 Toulicau
Bezolles	Sécurisation BT du P1 Bezolles
Caillavet	Sécurisation BT du P8 Graouchet
Castelnau D'Auzan Labarrere	Sécurisation BT du P5 Tuco
Castelnau D'Auzan Labarrere	Sécurisation BT du P3 Maisonneuve
Castelnau sur l'Auvignon	Sécurisation BT du P3 Montravail
Castera Verduzan	Sécurisation BT du P5 Sonnard
Castera Verduzan	Sécurisation BT du P4 Labarthe
Castex D'armagnac	Sécurisation BT du P1 Castex
Encausse	Sécurisation BT du P1 Garros
Giscaro	Sécurisation BT du P2 Mouniche
Jegun	Sécurisation BT du P5 Enchieu
Lamagere	Sécurisation BT du P13 Thibaut
Lavardens	Sécurisation BT du P3 Encondesse
Le Houga	Sécurisation BT du P3 Gaubere
Lombez	Sécurisation BT du P8 Religieuses
Lourties Monbrun	Sécurisation BT du P1 Lourties
Manciet	Sécurisation BT du P7 Meillon
Marcjac	Sécurisation BT du P11 Clot
Marsellian	Sécurisation BT du P2 Tucoulet
Mauleon D'Armagnac	Sécurisation BT du P14 Cap D'Arrabe
Mauvezin	Sécurisation BT du P36 Route de Montauban
Miramont d'Astarac	Sécurisation BT du P2 Chabannes
Monfort	Sécurisation BT du P2 Salamone
Mont de Marrast	Sécurisation BT du P5 Herane
Montesquiou	Sécurisation BT du P30 Therou
Pallanne	Sécurisation BT du P1 Patole
Peyrusse grande	Sécurisation BT du P6 Pecouet
Pouy Roquelauré	Sécurisation BT du P13 sauzet
Preneron	Sécurisation BT du P1 Preneron
Puycasquier	Sécurisation BT du P1 Saint Pé
Roquepine	Sécurisation BT du P2 Pourrio
Saint André	Sécurisation BT du P2 Carmamet

Sécurité Tranche S 2020

Adresse	Montant HT	Aide	Calendrier
Dauphin	17 000,00 €	13 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Les Bayles	44 000,00 €	35 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Toulicau	12 000,00 €	9 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Village	27 000,00 €	21 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Graouchet	25 000,00 €	20 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Tuco	79 000,00 €	63 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Maisonneuve	12 000,00 €	9 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Montravail	60 000,00 €	48 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Sonnard	52 000,00 €	41 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Labarthe	100 000,00 €	80 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Castex	21 000,00 €	16 800,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
A en Marsan	23 000,00 €	18 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Mouniche	119 000,00 €	95 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Enchieu	60 000,00 €	48 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Thibaut	17 000,00 €	13 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Encondesse	20 000,00 €	16 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Gaubere	38 000,00 €	30 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Religieuses	20 000,00 €	16 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Au Haoues	40 000,00 €	32 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Meillon	58 000,00 €	46 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Clot	74 000,00 €	59 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Tucoulet	27 000,00 €	21 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Cap D'Arrabe	25 000,00 €	20 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
La Hune	14 000,00 €	11 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Chabannes	63 000,00 €	50 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Salamone	100 000,00 €	80 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Herane	27 000,00 €	21 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Therou	5 750,00 €	4 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Patole	31 000,00 €	24 800,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Pecouet	19 000,00 €	15 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Sauzet	16 000,00 €	12 800,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Village	38 000,00 €	30 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Saint Pé	31 000,00 €	24 800,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Pourrio	50 000,00 €	40 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Carmamet	75 000,00 €	60 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023

Saint Maur Soules	Sécurisation BT du P5 Sarat	Sarat	15 000,00 €	12 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Saint Médard	Sécurisation BT du P25 Gachide	Gachide	32 000,00 €	25 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Saint Orens Pouy Petit	Sécurisation BT du P6 Martet	Martet	30 000,00 €	24 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Sainte Dode	Sécurisation BT du P23 Peyrou	Peyrou	23 000,00 €	18 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Sainte dode	Sécurisation BT du P2 Croix	Croix	16 000,00 €	12 800,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Sarrant	Sécurisation BT du P24 L'Ange	L'Ange	30 000,00 €	24 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Seissan	Sécurisation BT du P2 Baraque	Baraque	46 000,00 €	36 800,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Sempesserre	Sécurisation BT du P26 Tumulus	Tumulus	9 000,00 €	7 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
urdens	Sécurisation BT du P5 Arnauld	Arnauld	12 000,00 €	9 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Valence sur Baise	Sécurisation BT du P28 Pelerey	Pelerey	28 000,00 €	22 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Villecomtal sur arros	Sécurisation BT du P4 Sailleres	Sailleres	33 000,00 €	26 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Total			1 713 750,00 €	1 371 000,00 €	

**REUNION DU COMITE  
DU  
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt, le vendredi six mars, à dix heures trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni, au siège du Syndicat, 6 place du Foirail à Auch, sous la présidence de Monsieur Alain Duffourg, Président.

**Etaient présents** : MM. Duffourg Alain, Bacqué Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Durrey Joël, Eyder Jocelyne, Falco Jean, Fueyo Patrick, Gourgues Gérard, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Lecarpentier Thierry, Lézian Max, Maragnon Roland, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soubabère Régis, Soumeillan Henri, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

**Absents et excusés** : MM. Beyries Philippe, Cardonne Serge, Daguzan Francis, Daran Jean-Marc, Esquiro Paul, Frairet Robert, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Laprèbende Christian, Larrieu Muriel, Martin Martine, Mendes Antoine, Meste Michel, Oustric Christian, Pasqualini Jean-Claude, Raffin Michel, Simonutti Françoise, Sobesto Laurent, Thieux-Louit Véronique.

-----

**PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE 2020 FINANCE PAR LES CREDITS DU FONDS  
D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION RURALE (FACE) – Tranche  
Enfouissement –**

VU l'article L32.32-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1111-10 du CGCT ;

VU l'article 34 de la loi n° 2003-8 du 03 Janvier 2003 et les Statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Gers ;

VU la circulaire du 24 février 2020 éditée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- D'adopter le programme d'électrification rurale 2020 financé par les crédits du FACE – Tranche Enfouissement pour un montant de 802.500 euros HT soit 642.000 euros de dotation FACE autorisée suivant le tableau ci-annexé.

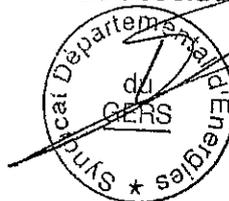
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 11 MARS 2020



Le Président du Syndicat,



Alain DUFFOURG

2020 Esthétique Tranche C						
Communes	Désignation du Projet	Adresse	Montant HT	Aide	calendrier	
BARCELONNE	Esthétique BT Torsadé	Impasse Lacrouitz	60 000,00 €	48 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023	
BARCELONNE	Esthétique BT Torsadé	Lot. Labarbe	28 000,00 €	22 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023	
GONDRIN	Esthétique BT Torsadé	Lot communal	145 000,00 €	116 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023	
MAUVEZIN	Esthétique BT Torsadé	Av J-Phillip	76 000,00 €	60 800,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023	
MERENS	Esthétique BT Torsadé	Village	37 000,00 €	29 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023	
MONBRUN	Esthétique BT Torsadé	Hameu les Guilloutets	90 000,00 €	72 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023	
MONBRUN	Esthétique BT Torsadé	Traverse village RD 654	5 000,00 €	4 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023	
MOUCHAN TRI	Esthétique BT Torsadé	Traverse village RD 931	61 500,00 €	49 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023	
PANJAS	Esthétique BT Torsadé	Village + entrée Est	55 000,00 €	44 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023	
ROQUEFORT	Esthétique BT Torsadé	Lot. Communal	35 000,00 €	28 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023	
VALENCE	Esthétique BT Torsadé	Rue du 19 Mars	70 000,00 €	56 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023	
VIELLA	Esthétique BT Torsadé	Entrée Est village	140 000,00 €	112 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023	
TOTAL			802 500,00 €	642 000,00 €		

**REUNION DU COMITE  
DU  
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt, le vendredi six mars, à dix heures trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni, au siège du Syndicat, 6 place du Foirail à Auch, sous la présidence de Monsieur Alain Duffourg, Président.

**Étaient présents** : MM. Duffourg Alain, Bacqué Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Durrey Joël, Eyder Jocelyne, Falco Jean, Fueyo Patrick, Gourgues Gérard, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Lecarpentier Thierry, Lézian Max, Maragnon Roland, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soubabère Régis, Soumeillan Henri, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

**Absents et excusés** : MM. Beyries Philippe, Cardonne Serge, Daguzan Francis, Daran Jean-Marc, Esquiro Paul, Frairet Robert, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Laprèbende Christian, Larrieu Muriel, Martin Martine, Mendes Antoine, Meste Michel, Oustric Christian, Pasqualini Jean-Claude, Raffin Michel, Simonutti Françoise, Sobesto Laurent, Thieux-Louit Véronique.

PROGRAMME D'ELECTRIFICATION RURALE 2020 FINANCE PAR LES CREDITS DU FONDS  
D'AMORTISSEMENT DES CHARGES D'ELECTRIFICATION RURALE (FACE) – Tranche  
Renforcement et Tranche Extension -

VU l'article L32.32-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article L1111-10 du CGCT ;

VU l'article 34 de la loi n° 2003-8 du 03 Janvier 2003 et les Statuts du Syndicat Départemental d'Energies du Gers ;

VU la circulaire du 24 février 2020 éditée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical décide :

- Décide de demander la majoration du programme « Renforcement » par la totalité de la dotation sous-programme « extension de réseaux ».
- D'adopter le programme d'électrification rurale 2020 financé par les crédits du FACE – Tranche Renforcement pour un montant de 3.443.750 euros HT soit 2.755.000 euros de dotation FACE autorisée suivant le tableau ci-annexé.

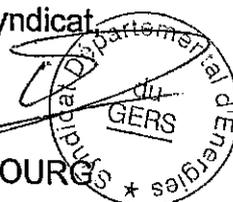
Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus.

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 11 MARS 2020

Le Président du Syndicat

Alain DUFFOURG



Tranch.		Renforcement 2020			
Communes	Désignation du Projet	Adresse	Montant HT	Aide	Calendrier
Verlus	Renforcement BT du P9 Tauriac	tauriac	56 000,00 €	44 800,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Tarsac	Création poste PSSB	Village	110 000,00 €	88 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Riscle	Création PSSA	Touet	108 000,00 €	86 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Lannux	Adaptation aux charges du P1 Lannux	Village	36 000,00 €	28 800,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Saint Maur Soules	Renforcement BT du P9 Libaros	Libaros	43 000,00 €	34 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Mouches	Renforcement BT du P2 Betigny	Betigny	19 000,00 €	15 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Saint Elix Theux	Renforcement BT du P5 Pujos	Pujos	29 000,00 €	23 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Miramont d'Astarac	Renforcement BT du P21 Vicnau	Vicnau	47 000,00 €	37 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Cologne	Renforcement BT du P4 Cologne	Village	20 000,00 €	16 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Cologne	Adaptation aux charges du P4 Cologne	Village	65 000,00 €	52 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Avensac	Création Poste PSSA	Chaubin	100 000,00 €	80 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Avezan	Adaptation aux charges du P3 Au Cauze	Au Cauze	18 000,00 €	14 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Brugnens	Création PSSB	L'Avocat	55 000,00 €	44 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Jegun	Renforcement BT du P35 Hillon	Hillon	76 000,00 €	60 800,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Jegun	Création PSSB	Bousquet	74 000,00 €	59 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Castillon Debats	Création PSSA	Condaou	82 000,00 €	65 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Bonas	Renforcement BT du P2 Bouzigues	Bouzigues	45 000,00 €	36 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Caillavet	Renforcement BT du P3 Lamartine	Lamartine	41 000,00 €	32 800,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Castera Verduzan	Adaptation aux charges du P26 Moulin	Guillaumat	44 000,00 €	35 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Valence sur Baise	Création PSSA	Blanquet	103 000,00 €	82 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Bezeril	Renforcement BT du P5 Caillouets	Caillouets	23 000,00 €	18 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Laymont	Renforcement BT du P16 Le Petre	Le Petre	23 000,00 €	18 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Montegut Saves	Renforcement BT du P3 Lascours	Lascours	24 000,00 €	19 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Seysses Saves	Renforcement BT du P5 Maytie	Maytie	156 000,00 €	124 800,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Seysses Saves	Renforcement BT du P4 En Tarride	En Tarride	49 000,00 €	39 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Polastron	Renforcement BT du P4 Bourret	Bourret	50 000,00 €	40 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Moncorneil Grazan	Renforcement BT du P6 La Plan	Le Plan	32 000,00 €	25 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Faget Abbatal	Renforcement BT du P18 Lesquerou	Lesquerou	20 000,00 €	16 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Caussens	Renforcement BT du P1 Bourg	Bourg	36 000,00 €	28 800,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Gazaupouy	Création PSSA	Saraille	84 000,00 €	67 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Blaziert	Création PSSA	Village	54 000,00 €	43 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Lanne soubiran	Renforcement BT du P1 Lanne Soubiran	Village	43 000,00 €	34 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023

Magnan	Création PSSA	Daunian	126 000,00 €	100 800,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Sainte Christie D'armagnac	Création PSSA	Mouliot	90 000,00 €	72 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Seissan	Renforcement BT du P7 Stade	Stade	19 000,00 €	15 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Auterrive	Création PSSB	Marifonde	89 000,00 €	71 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Barran	Renforcement BT du P23 Berrin	Berrin	64 000,00 €	51 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Saint Jean Le Comtal	Adaptation aux charges du P3 Martet	Martet	18 000,00 €	14 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Peyrusse Massas	Renforcement BT du P2 Moulin	Moulin	75 000,00 €	60 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Montestruc du gers	Création PSSA	Le treat	54 000,00 €	43 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Leboulin	Adaptation aux charges du P1 Léchac	Léchac	18 000,00 €	14 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Miramont Latour	Renforcement BT du P5 En Joueton	En Joueton	57 000,00 €	45 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Sainte Christie	Renforcement BT du P10 Lot Communal	Casteljaloux	95 000,00 €	76 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Lasserade	Renforcement BT du P4 Haou	Haou	15 000,00 €	12 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Poudraguin	Renforcement BT du P4 Lasserre	Lasserre	8 000,00 €	6 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Lasserade	Renforcement BT du P10 Clement	Clement	28 000,00 €	22 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Viozan	Renforcement BT du P5 Toinat	Toinat	27 000,00 €	21 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Monlaour Bernet	Renforcement BT du P5 Petignon	Petignon	15 000,00 €	12 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Bellegarde Adoullins	Renforcement BT du P1 Bellegarde	Bellegarde	24 000,00 €	19 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Mielan	Renforcement BT du P18 Caouequ	Caouequ	30 000,00 €	24 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Castex Mielan	Renforcement BT du P2 Hautefage	Hautefage	31 000,00 €	24 800,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Marcjac	Renforcement BT du P3 Felix	Felix	43 000,00 €	34 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Flamarens	Renforcement BT du P5 Dons	Dons	58 000,00 €	46 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Mauroux	Renforcement BT du P13 Pradiasse	Pradiasse	79 000,00 €	63 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Miradoux	Création PSSA	Bretoux	82 000,00 €	65 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Plieux	Renforcement BT du P4 Lahouumere	Lahouumere	29 000,00 €	23 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Auradé	Renforcement BT du P2 La Prade	La prade	60 000,00 €	48 000,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Marestaing	Création PSSB	A en Couget	62 000,00 €	49 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Castelnau Barbarens	Renforcement BT du p23 Laurens	Laurens	23 000,00 €	18 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Ségoufielle	Création PSSA	Au Casse	53 000,00 €	42 400,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Lagraulet	Renforcement BT du P4 De Hann	De Hann	67 000,00 €	53 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Ramouzens	Renforcement BT du P3 Bourdasse	Bourdasse	74 000,00 €	59 200,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
Gondrin	Création 3UF	Village	165 750,00 €	132 600,00 €	Avril 2020 - Décembre 2023
			3 443 750,00 €	2 755 000,00 €	

POINT 6

**REUNION DU COMITE  
DU  
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt, le vendredi six mars, à dix heures trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni, au siège du Syndicat, 6 place du Foirail à Auch, sous la présidence de Monsieur Alain Duffourg, Président.

**Etaient présents** : MM . Duffourg Alain, Bacqué Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Durrey Joël, Eyder Jocelyne, Falco Jean, Fueyo Patrick, Gourgues Gérard, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Lecarpentier Thierry, Lézian Max, Maragnon Roland, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soubabère Régis, Soumeillan Henri, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

**Absents et excusés** : MM. Beyries Philippe, Cardonne Serge, Daguzan Francis, Daran Jean-Marc, Esquiro Paul, Frairet Robert, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Laprèbende Christian, Larrieu Muriel, Martin Martine, Mendes Antoine, Meste Michel, Oustric Christian, Pasqualini Jean-Claude, Raffin Michel, Simonutti Françoise, Sobesto Laurent, Thieux-Louit Véronique.

-----  
**MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE RESEAUX D'ELECTRIFICATION ET DE RESEAUX ASSOCIES -**

Le Président expose aux membres du comité syndical que les marchés passés pour la construction des réseaux de distribution publique d'électricité et de réseaux associés arrivant prochainement à échéance, il convient de mettre en place une nouvelle procédure de marché public.

Il propose de :

- 1) Procéder conformément aux articles R2124-2, R2161 et suivants, R2162-1 et suivants, R112-4 du Code de la Commande Publique d'une procédure d'appel d'offres ouvert, en vue de la dévolution d'un marché à bons de commande pour les travaux d'électrification, d'une durée d'une année calendaire renouvelable au maximum trois fois, pour la construction des ouvrages de distribution publique d'électricité habituellement réalisés par le Syndicat : extensions HTA et BT, renforcements et sécurisations BT, postes HTA/BT, effacements et déposes des réseaux et pour la construction d'ouvrages associés en coordination avec ceux de la distribution d'électricité : mise en place de réseaux et luminaires d'éclairage public, maîtrise d'ouvrage pour les études d'exécution et la pose du matériel génie civil, travaux de desserte en gaz naturel, mise en place de réseau et d'appareils de signalisations lumineuses et la fourniture et pose d'infrastructures de charge pour véhicules électriques
- 2) De fixer le nombre de lots à dix correspondant aux territoires englobant des Secteurs Locaux d'Energies, avec des montants minimums annuels applicables aux travaux concernés, estimés par lot considéré à :
  - Lot n° 1 : Secteurs Locaux de RISCLE et d'AIGNAN-PLAISANCE
    - Minimum 200.000 euros HT
    - Maximum pas de maximum
  - Lot n° 2 : Secteurs Locaux d'AUCH-NORD et d'AUCH
    - Minimum 200.000 euros HT
    - Maximum pas de maximum
  - Lot n° 3 : Secteurs Locaux d'AUCH-SUD, MASSEUBE et VALLEE de la GIMONE et de l'ARRATS
    - Minimum 200.000 euros HT
    - Maximum pas de maximum

- Lot n° 4 : Secteur Local d'EAUZE-MONTREAL
  - Minimum 200.000 euros HT
  - Maximum pas de maximum
  
- Lot n° 5 : Secteurs Locaux de LECTOURE, CONDOM et VALENCE-sur-BAISE
  - Minimum 200.000 euros HT
  - Maximum pas de maximum
  
- Lot n° 6 : Secteur Local du BAS-ARMAGNAC
  - Minimum 200.000 euros HT
  - Maximum pas de maximum
  
- Lot n° 7 : Secteur Local de la VALLEE de la SAVE
  - Minimum 200.000 euros HT
  - Maximum pas de maximum
  
- Lot n° 8 : Secteurs Locaux de MAUVEZIN et de GIMONT
  - Minimum 200.000 euros HT
  - Maximum pas de maximum
  
- Lot n° 9 : Secteurs Locaux de MARCIAC et MIRANDE
  - Minimum 200.000 euros HT
  - Maximum pas de maximum
  
- Lot n° 10 – Secteur Local de VIC-FEZENSAC
  - Minimum 200.000 euros HT
  - Maximum pas de maximum

3) De l'autoriser, conformément aux dispositions des articles L.1414-2, L.2122-21-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer toutes pièces afférentes à la mise en œuvre de cette consultation et, avec les candidats choisis par la Commission d'Appel d'Offres, à la mise en œuvre de ces marchés.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide à l'unanimité de :

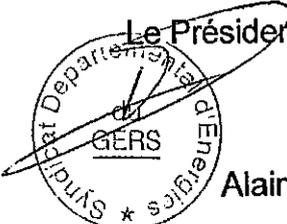
- valider la procédure de dévolution proposée par le Président pour le marché à venir de construction des réseaux de distribution publique d'électricité et de réseaux associés et de fixer le nombre et la valeur des lots, ainsi que la durée de ce marché tels que proposés.
- d'autoriser le Président, conformément aux dispositions des articles L.1414-2, L.2122-21-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, à signer toutes pièces afférentes à la mise en œuvre de cette consultation et, avec les candidats choisis par la Commission d'Appel d'Offres, de ces marchés.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 11 MARS 2020



Le Président du Syndicat,  
  
 Alain DUFFOURG

**REUNION DU COMITE  
DU  
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt, le vendredi six mars, à dix heures trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni, au siège du Syndicat, 6 place du Foirail à Auch, sous la présidence de Monsieur Alain Duffourg, Président.

**Étaient présents** : MM. Duffourg Alain, Bacqué Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Durrey Joël, Eyder Jocelyne, Falco Jean, Fuego Patrick, Gourgues Gérard, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Lecarpentier Thierry, Lézian Max, Maragnon Roland, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soubabère Régis, Soumeillan Henri, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

**Absents et excusés** : MM. Beyries Philippe, Cardonne Serge, Daguzan Francis, Daran Jean-Marc, Esquiro Paul, Frairet Robert, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Laprèbende Christian, Larrieu Muriel, Martin Martine, Mendes Antoine, Meste Michel, Oustric Christian, Pasqualini Jean-Claude, Raffin Michel, Simonutti Françoise, Sobesto Laurent, Thieux-Louit Véronique.

**PROPOSITION DE CONTRACTUALISATION D'UNE ASSISTANCE JURIDIQUE POUR LA MISE EN PLACE DU MARCHÉ DE TRAVAUX –**

Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies du Gers explique que dans le cadre de la passation et de l'exécution des contrats et marchés, le Syndicat Départemental d'Energies du Gers doit faire face à des situations précontentieuses voire contentieuses de la part d'opérateurs publics ou de prestataires portant des réclamations.

Le Syndicat Départemental d'Energies du Gers doit notamment cette année conclure un marché de travaux à accord cadre exécuté par des bons de commande pour la réalisation des réseaux de distributions publiques d'électricité et d'éclairage public notamment.

Pour ces raisons, Monsieur le Président propose à l'assemblée de contractualiser une convention d'assistance juridique avec le Cabinet RAVETTO-Associés qui travaille étroitement avec la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies et qui a montré son savoir-faire juridique auprès des Syndicats Départementaux d'Energies.

Monsieur le Président fait donc lecture de la présente convention qui est rédigée en des termes assez généraux pour couvrir éventuellement, si le besoin se vérifie, des interventions ponctuelles dans le cadre de la préparation des marchés publics mais aussi elle permettra d'assister le Syndicat Départemental d'Energies du Gers dans les étapes délicates d'analyses des offres et dans l'élaboration des réponses envers les candidats. Enfin, elle permettra de solliciter le concours du Cabinet d'Avocats pour assurer la défense du Syndicat Départemental d'Energies du Gers sur les divers recours qui pourraient être intentés.

Après débat, Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies du Gers demande au comité d'approuver la présente convention et de l'autoriser à signer celle-ci.

Après vote, le comité syndical approuve la présente convention et autorise Monsieur le Président à signer celle-ci.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 11 MARS 2020



Le Président du Syndicat  
Alain DUFFOURG



## Convention d'assistance juridique

**Entre**

**Le Syndicat d'énergies du Gers (SDEG),** ayant son siège 6, place de l'Ancien Foirail 32000 Auch, représenté par Alain Duffourg, son Président, dûment habilité aux fins des présentes,

**D'une part**

**Et,**

**Le Cabinet Ravetto Associés AARPI,** ayant son siège 19, rue de Milan 75009 Paris, représenté par Paul Ravetto et Patrick Labayle-Pabet, avocats associés, dûment habilités aux fins des présentes,

**D'autre part**

## **Article 1 - Contexte et objet**

Dans le cadre de la passation et de l'exécution des contrats et marchés, le SDEG doit faire face à des situations précontentieuses voire contentieuses, en particulier de la part d'opérateurs évincés ou de prestataires portant des réclamations.

Il incombe ainsi au SDEG de sécuriser ses procédures de marché en amont et d'en défendre la validité en aval, en cas de recours.

Au cours de l'année 2020, le SDEG va conclure un marché, sous la forme d'un accord-cadre avec bons de commandes, portant sur des travaux à réaliser au niveau des réseaux publics de distribution d'électricité et d'éclairage public notamment.

Dans ce contexte, le présent marché a pour objet de confier au cabinet Ravetto Associés, spécialiste du secteur de l'énergie et du droit de la commande publique, des prestations d'assistance et de conseil juridique dans la préparation de la procédure visée ci-dessus, afin, si possible, de prévenir tout développement contentieux et, le cas échéant, d'apporter une assistance juridictionnelle.

## **Article 2 - Modalités d'exécution et d'intervention**

En fonction de ses besoins, le SDEG pourra faire appel au cabinet Ravetto Associés, à travers l'émission de demandes d'intervention.

Ces demandes pourront notamment porter sur les prestations juridiques suivantes :

- Assistance dans la préparation du ou des marchés, s'agissant notamment du règlement de consultation ;
- Assistance dans la rédaction des pièces liées à l'analyse des offres et des réponses aux candidats ;
- Assistance et représentation en cas de recours gracieux et contentieux.

L'intervention du cabinet Ravetto Associés se traduira en particulier par la rédaction ou la revue de documents, ainsi que la participation à des échanges et des réunions téléphoniques ou physiques.

Les délais d'intervention seront déterminés d'un commun accord entre le SDEG et le cabinet Ravetto Associés en fonction du degré d'urgence.

## **Article 3 – Honoraires et frais**

Le cabinet Ravetto Associés recevra du SDEG des honoraires calculés selon le temps consacré au traitement des tâches qui lui seront confiées, par application d'un tarif horaire de 190 euros HT.

Le délai nécessaire à la réalisation de prestations importantes pourra faire l'objet d'une estimation forfaitaire préalable, convenue d'un commun accord entre les parties.

Les frais de transport éventuels seront remboursés par le SDEG au cabinet Ravetto Associés sur présentation de justificatifs.

#### **Article 4 - Modalités de paiement**

La rémunération du cabinet Ravetto Associés lui sera versée par le SDEG après la réalisation effective des prestations.

Le paiement interviendra sur production d'une facture, annexée d'un relevé détaillant les prestations et des éventuels justificatifs de frais.

#### **Article 5 - Durée de la convention**

La présente convention est établie pour une durée de deux ans à compter de sa notification au cabinet Ravetto Associés. Elle pourra être renouvelée une fois par accord exprès entre les parties.

**Fait à Auch**

Le **[A.COMPLETER]**, en deux exemplaires

**Pour le SDEG**  
**Alain Duffourg, Président**

**Pour le cabinet Ravetto Associés**  
**Paul Ravetto, avocat associé**  
**Patrick Labayle-Pabet, avocat associé**

**REUNION DU COMITE  
DU  
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt, le vendredi six mars, à dix heures trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni, au siège du Syndicat, 6 place du Foirail à Auch, sous la présidence de Monsieur Alain Duffourg, Président.

**Étaient présents** : MM. Duffourg Alain, Bacqué Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Durrey Joël, Eyder Jocelyne, Falco Jean, Fueyo Patrick, Gourgues Gérard, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Lecarpentier Thierry, Lézian Max, Maragnon Roland, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soubabère Régis, Soumeillan Henri, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

**Absents et excusés** : MM. Beyries Philippe, Cardonne Serge, Daguzan Francis, Daran Jean-Marc, Esquiro Paul, Frairet Robert, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Laprèbende Christian, Larrieu Muriel, Martin Martine, Mendes Antoine, Meste Michel, Oustric Christian, Pasqualini Jean-Claude, Raffin Michel, Simonutti Françoise, Sobesto Laurent, Thieux-Louit Véronique.

-----  
**OMBRIÈRES D'OCCITANIE SAS**

Monsieur le Président présente aux membres du comité la convention de partenariat entre la SAS OMBRIÈRES d'OCCITANIE et l'Entente Territoire d'Energies Occitanie pour le développement d'ombrières de parking.

Le rôle du Syndicat Départemental d'Energies du Gers pourrait être le suivant :

- 1 – Assurer la promotion locale des énergies renouvelables et plus particulièrement des ombrières de parking ;
- 2 – Informer les décideurs publics de l'opportunité liée aux offres d'installation d'ombrières de parking, en particulier via la SAS Ombrières d'Occitanie. L'information portera sur les aspects techniques, juridiques et financiers ;
- 3 – Identifier les sites présentant le meilleur potentiel d'implantation d'ombrières de parking sur les parcelles publiques. 10 sites par an seront identifiés par le syndicat signataire de la mission facilitation, dans un volume prévisionnel de 100 sites par an ;
- 4 – Accompagner les décideurs publics tout au long du projet, et ce jusqu'au suivi du chantier et l'exploitation des installations ;
- 5 – Accompagner l'AREC et sa filiale Ombrières d'Occitanie dans la mise en œuvre de la solution de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité. Proposer une évaluation technique et financière du raccordement et assurer la maîtrise d'œuvre du raccordement pour les projets de moins de 36 KWc, lorsque les contrats de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique le permettent ;
- 6 – Accompagner les collectivités en charge de l'urbanisme dans la définition de zones d'urbanismes conformes avec les objectifs de développement de moyens de production d'énergies renouvelables ;
- 7 – Travailler à l'amélioration continue de l'offre Ombrières d'Occitanie aux côtés de l'AREC ;
- 8 – Co-investir avec Ombrières Occitanie sur des projets développés par cette dernière.

L'AREC sollicite le Syndicat Départemental d'Energies du Gers sur ces 8 points pour évaluer notre niveau d'engagement auprès de leur démarche de développement d'ombrières photovoltaïques sur les parkings publics de nos collectivités adhérentes et de leurs groupements.

Monsieur le Président explique aux membres du comité que notre engagement pourrait être sur les 8 points à condition de pouvoir approfondir le niveau de coopération. Il est donc nécessaire de rencontrer l'AREC pour définir les conditions de notre participation à ce projet en regardant plus particulièrement l'option des bornes pour véhicules associée aux ombrières qui nous a été présentée hors convention, les conditions de rentrer dans le capital de la SAS ainsi que le niveau d'information qu'il faudra disposer localement pour le compte de la SAS.

C'est pourquoi Monsieur le Président propose au comité d'ouvrir les discussions avec la SAS Ombrières d'Occitanie afin de pouvoir présenter au nouveau comité syndical un projet de partenariat lors d'une prochaine réunion.

Monsieur le Président du Syndicat Départemental d'Energies du Gers propose donc au comité de mandater le représentant du Syndicat Départemental d'Energies du Gers à l'AREC associé des services du Syndicat Départemental d'Energies du Gers pour :

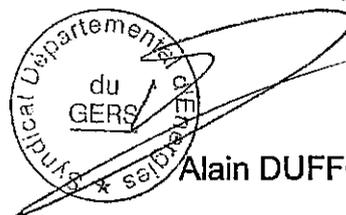
- Ouvrir les discussions avec la SAS Ombrières d'Occitanie et l'AREC
- Regarder les conditions associées aux 8 points mentionnés dans la délibération où le SDEG pourrait intervenir
- Regarder les conditions liées à une prise de participation à la SAS Ombrières d'Occitanie et d'évaluer les conséquences juridiques et financières
- Proposer lors d'une prochaine réunion du comité un cadre contractuel sur le sujet

Après débat et vote à l'unanimité, le comité syndical décide de mandater le représentant du Syndicat Départemental d'Energies du Gers à l'AREC associé des services du SDEG pour :

- Ouvrir les discussions avec la SAS Ombrières d'Occitanie et l'AREC
- Regarder les conditions associées au 8 points mentionnés dans la délibération où le SDEG pourrait intervenir
- Regarder les conditions liées à une prise de participation à la SAS Ombrières d'Occitanie et d'évaluer les conséquences juridiques et financières
- Proposer lors d'une prochaine réunion du comité un cadre contractuel sur le sujet

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président du Syndicat,



Alain DUFFOURG

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 11 MARS 2020





## **CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA SAS OMBRIERES D'OCCITANIE ET L'ENTENTE TERRITOIRE D'ENERGIES OCCITANIE POUR LE DEVELOPPEMENT D'OMBRIERES DE PARKING**

Montpellier, le 11 Décembre 2019

### **1. Présentation de l'offre Ombrières d'Occitanie SAS**

#### **i. Présentation SAS Ombrières d'Occitanie**



OMBRIERES D'OCCITANIE est un projet de déploiement d'ombrières de parking photovoltaïques situées sur l'ensemble de la région Occitanie, dans une logique de production d'énergie au service des territoires. Ce projet est issu d'un partenariat noué entre l'AREC OCCITANIE, via sa filiale AREC PRODUCTION et la société SEE YOU SUN, spécialisée dans le déploiement d'ombrières solaires et de service associé de recharge de véhicules électriques.

#### **ii. Présentation AREC Occitanie**



L'AREC Occitanie est l'Agence régionale au service des territoires d'Occitanie pour devenir la 1<sup>ère</sup> Région à énergie positive en 2050

L'AREC est l'expert de la Région Occitanie sur les politiques et les projets territoriaux de Transition énergétique. Neutre, elle porte une vision objective sur les solutions de Transition énergétique. Tiers de confiance pour les territoires, elle œuvre au service de l'intérêt général. L'AREC intervient selon le principe de subsidiarité.

L'AREC s'inscrit dans les objectifs de la trajectoire Région énergie positive :

- réduire nos consommations d'énergie au maximum par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- couvrir 100 % de nos consommations par la production d'énergies renouvelables locales.

Son approche : accompagner les porteurs de projets, de l'émergence jusqu'à la mise en œuvre des projets, grâce nos capacités d'ingénierie et d'investissement.

L'AREC propose à l'ensemble des acteurs des territoires des solutions adaptées sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la Transition énergétique en veillant à favoriser l'appropriation de chaque projet.

Elle facilite la gouvernance des projets de Transition énergétique par son ingénierie sociale et elle fait de la transition énergétique un levier de dynamique pour les territoires.

### iii. Présentation See You Sun



La société SEE YOU SUN est une société spécialisée dans le développement de centrales solaires, notamment en ombrières de parking, associées à un service complet de recharge pour véhicules électriques. SEE YOU SUN intervient sur le développement, la construction, le financement et la gestion de projets photovoltaïques et d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

## 2. Présentation de l'entente



Les Syndicats Départementaux d'Energies (SDE) sont des collectivités territoriales regroupant les communes de leur département. Propriétaires du réseau public de distribution d'électricité de moyenne et de basse tension, les SDE investissent chaque année sur le réseau pour améliorer la qualité de desserte en électricité sur les communes de leur département et tous ensemble sur l'ensemble du territoire régional.

Dans le contexte législatif de la loi de la transition énergétique, les SDE se sont dotés de nouvelles compétences afin de répondre aux attentes gouvernementales en termes d'économies d'énergie et de production d'énergies renouvelables.

Cette ambition fait écho à l'engagement de la Région Occitanie dans le cadre de sa démarche « 1ère Région à Energie Positive » qui place les Syndicats d'Energie, regroupés au sein de l'Entente, comme « opérateurs » de la transition énergétique à l'échelle départementale.

Face aux enjeux du développement durable, un champ d'innovation sociale s'est ouvert et a permis l'émergence de nouveaux modèles d'organisation pour le portage de projets de production d'énergies renouvelables. Construits avec des acteurs privés et publics, ils visent à se réappropriier la production, la fourniture et la distribution d'énergie. Dans ce cadre, les SDE de l'Entente accompagnent leurs collectivités adhérentes dans leurs projets de production d'énergies renouvelables.

#### Liste des membres de l'Entente :

- SDE 09
- SYADEN
- SIEDA
- Hérault Energies
- SMEG
- SDEHG
- SDE Gers
- TE 46
- SDEE Lozère
- SDE 65
- SYDEEL66
- TE 81
- SDE 82

### **3. Engagement des parties**

#### **i. Ombrières d'Occitanie :**

1. Fournir à l'entente l'ensemble des supports cartographiques permettant de déterminer le potentiel d'implantation d'ombrières de parking sur des parcelles publiques ;
2. S'appuyer sur l'Entente pour la définition et le traitement des raccordements au réseau électrique de chaque ombrière solaire qui sera construite ;
3. S'appuyer sur l'Entente afin d'assurer l'interopérabilité, dans le cadre de Révéo ou autre système proposé par l'Entente, entre les bornes de recharge de véhicules électriques qui pourraient être installées (en option) sur chaque projet d'ombrières solaires ;
4. Associer l'Entente au processus d'amélioration continue de l'offre ;
5. Doter sa filiale Ombrières d'Occitanie des moyens suffisants pour installer jusqu'à 100 ombrières par an ;
6. Proposer aux membres de l'Entente d'investir dans la société de projets, SAS OMBRIERES D'OCCITANIE, dès lors qu'un dossier se présente sur leur territoire. Une part cumulée de 25% du capital social de la société et des fonds propres associés sera ouverte à l'ensemble des SDE avec une participation individuelle maximale de 5% par SDE.

#### **ii. Entente :**

1. Assurer la promotion locale des énergies renouvelables, et plus particulièrement des ombrières de parking ;
2. Informer les décideurs publics de l'opportunité liées aux offres d'installation d'ombrières de parking, en particulier via la SAS Ombrières d'Occitanie. L'information portera sur les aspects techniques, juridiques et financiers ;
3. Identifier les sites présentant le meilleur potentiel d'implantation d'ombrières de parking sur les parcelles publiques, en collaboration avec l'Entente, dans un volume prévisionnel de 100 sites par an ;
4. Accompagner les décideurs publics tout au long du projet, et ce jusqu'au suivi du chantier et l'exploitation des installations ;
5. Accompagner l'AREC et sa filiale Ombrières d'Occitanie dans la mise en œuvre de la solution de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité. Proposer une évaluation technique et financière du raccordement et assurer la maîtrise d'œuvre du raccordement pour les projets de moins de 100kWc, lorsque les contrats de concession pour le service public de la distribution d'énergie électrique le permettent ;
6. Accompagner les collectivités en charge de l'urbanisme dans la définition de zones d'urbanismes conformes avec les objectifs de développement de moyens de production d'énergies renouvelables ;
7. Travailler à l'amélioration continue de l'offre Ombrières d'Occitanie aux côtés de l'AREC ;
8. Co-investir avec Ombrières d'Occitanie sur des projets développés par cette dernière.

#### **iii. Chacun des SDE :**

Chaque syndicat d'énergies peut souscrire librement à l'un ou plusieurs des niveaux d'engagement liés aux actions susnommées, suivants :

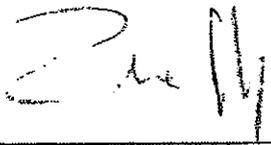
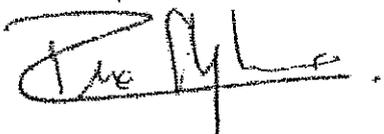
0. Pas d'engagement

1. Missions facilitation : le syndicat s'engage sur les actions 1, 2, 3, 4, 6 et 7
2. Mission raccordement : le syndicat s'engage sur l'action 5
3. Mission investissement : le syndicat s'engage sur l'action 8

**4. Durée de l'engagement**

Les Parties s'engagent par la présente convention pour une durée initiale de 3 ans, renouvelable à terme avec l'accord des Parties.

Fait à Montpellier, le 11 décembre 2019

SAS OMBRIERES D'OCCITANIE 	ENTENTE DES SDE 
SEM AREC OCCITANIE 	AREC PRODUCTION 
SEE YOU SUN 	



Syndicat	Niveau d'engagement (plusieurs possibles)			Signature
	Facilitation	Raccordement	Investissement	
SDE 09				
SYADEN				
SIEDA				
Hérault Energies				
SMEG				
SDEFS				
SDE Gers				
TE 46				
SDEE Lozère				

SDE 65				
SYDEEL66				
TE 81				
SDE 82				

## UN PROJET DE TERRITOIRE

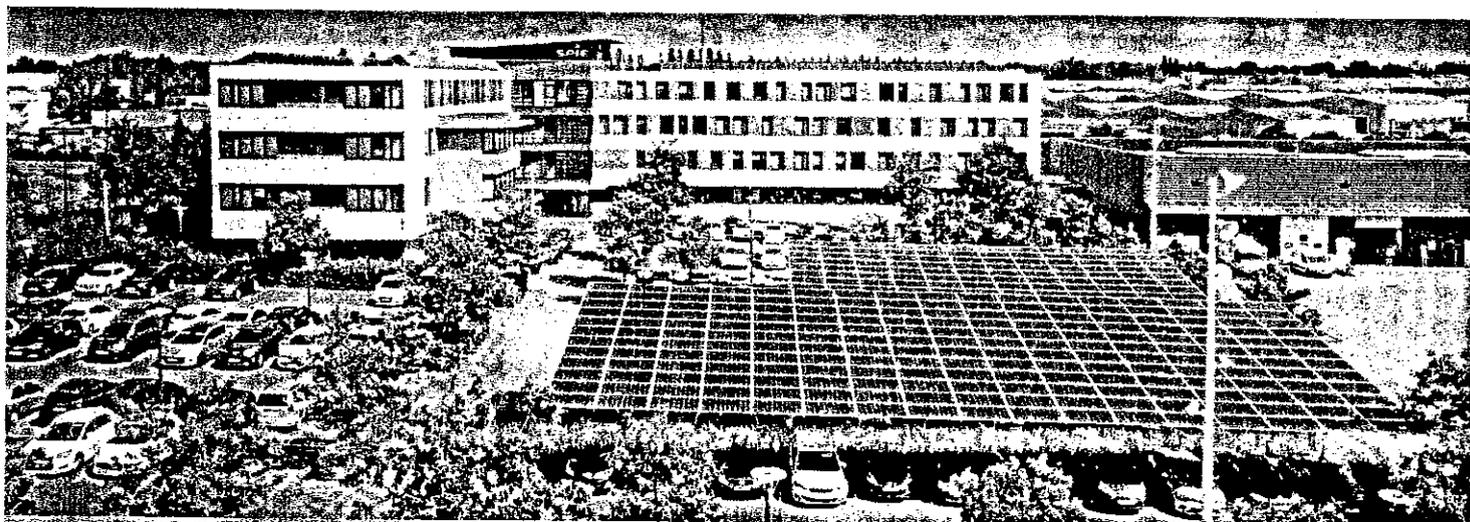
La société « Ombrières d'Occitanie » finance à 100% l'installation.

Issue d'un partenariat entre l'AREC Occitanie,  
l'Entente des 13 Syndicats Départementaux d'Énergie de la Région  
et See You Sun, entreprise spécialisée dans le déploiement d'ombrières photovoltaïques  
et de bornes de recharge pour véhicules électriques.

### INSTALLATION D'OMBRIERES

MODULABLES, PERFORMANTES ET SIMPLES A INSTALLER

*36kw à 25kw*  
Dès 200 m<sup>2</sup> et jusqu'à 1500 m<sup>2</sup> de stationnement pour couvrir entre 15 et 100 places.  
Aucune perte de place - Orientation est, sud et ouest



### COMMENT CA MARCHE ?

1. Le propriétaire accorde un bail ou une autorisation d'occupation pour une durée de 30 ans sur l'emprise de l'ombrière (poteaux et toiture).
2. En collaboration avec les SDE (Syndicat Départemental d'Énergie), Ombrières d'Occitanie construit et exploite l'installation.
3. La collectivité devient productrice d'une énergie de proximité, sans investissement.
4. Les usagers bénéficient d'un confort global : ombrage, protection pluie et grêle, etc.
5. Au terme du bail ou de l'autorisation, l'ombrière revient au propriétaire du site sans investissement.

### EN OPTION, POSSIBILITÉ D'Y INTÉGRER:

Bornes de recharge pour véhicules ou vélos électriques,  
éclairage public, vidéosurveillance, bornes wifi...

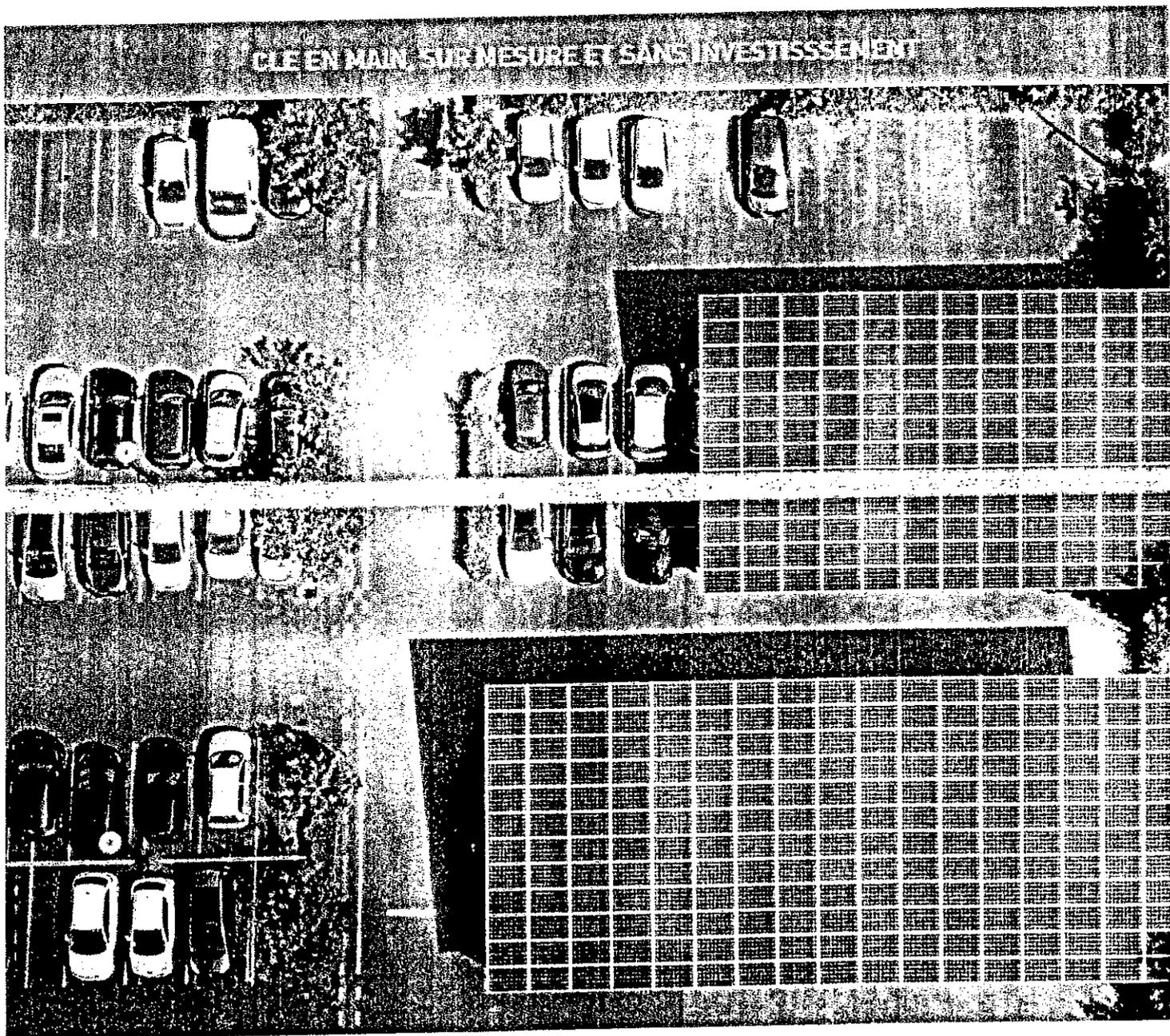
[ombrieresoccitanie@gmail.com](mailto:ombrieresoccitanie@gmail.com)



OMBRIÈRES  
d'Occitanie

# L'ENERGIE DE VOTRE TERRITOIRE OMBRIÈRES SOLAIRES

CLÉ EN MAIN SUR MESURE ET SANS INVESTISSEMENT



Accélérateur de la transition énergétique



**REUNION DU COMITE  
DU  
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt, le vendredi six mars, à dix heures trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni, au siège du Syndicat, 6 place du Foirail à Auch, sous la présidence de Monsieur Alain Duffourg, Président.

**Etaient présents** : MM . Duffourg Alain, Bacqué Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Durrey Joël, Eyder Jocelyne, Falco Jean, Fueyo Patrick, Gourgues Gérard, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Lecarpentier Thierry, Lézian Max, Maragnon Roland, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soubabère Régis, Soumeillan Henri, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

**Absents et excusés** : MM. Beyries Philippe, Cardonne Serge, Daguzan Francis, Daran Jean-Marc, Esquiro Paul, Frairet Robert, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Laprèbende Christian, Larrieu Muriel, Martin Martine, Mendes Antoine, Meste Michel, Oustric Christian, Pasqualini Jean-Claude, Raffin Michel, Simonutti Françoise, Sobesto Laurent, Thieux-Louit Véronique.

-----  
**SERVICE ADS : CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRAND  
AUCH CŒUR DE GASCOGNE ET LE PETR DU PAYS D'AUCH  
POUR LA REFACTURATION DES DEPENSES LIEES A LA MISE EN PLACE DES NOUVEAUX  
LOGICIELS ADS ET SIG**

Lors de la mise en place des réponses aux consultations d'urbanisme, le Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est doté des mêmes logiciels délivrés sous licence Géosig (ADS + SIG) qu'utilisaient déjà l'Agglomération de Grand Auch Cœur de Gascogne et la Ville d'AUCH.

Face aux difficultés rencontrées en juillet 2019 par ce prestataire (procédure de redressement judiciaire) et dans l'urgence, il est proposé d'un commun accord entre les collectivités précitées de mutualiser les outils liés au SIG.

Le choix a également été fait par toutes les collectivités de prendre le même prestataire dans un souci d'optimisation des coûts.

La mise en place de ces nouveaux logiciels a nécessité les frais suivants :

**Pour le logiciel SIG :**

- La récupération et l'intégration des données des communes membres du SDEG
- L'installation, le paramétrage et la formation sur le nouveau logiciel
- La maintenance annuelle
- L'hébergement informatique dédié chez ESRI France

**L'ingénierie nécessaire au déploiement du logiciel :**

- Migration de données
- Mise à jour des données urbanisme et réseaux
- Mise en forme et import des éléments de paramétrage du logiciel

Certaines dépenses peuvent être individualisées par le prestataire et faire l'objet d'une facturation directe auprès du SDEG. Par contre, d'autres ont été prises en charge par l'agglomération de Grand Auch Cœur de Gascogne.

La présente convention vise à définir les modalités de refacturation des dépenses auprès du SDEG selon les clefs de répartition suivantes :

- Logiciel SIG : à hauteur de 2.650 euros HT à la première année d'utilisation. Puis 2.500 euros HT pour les années suivantes.
- Ingénierie du déploiement des logiciels : à raison d'un coût journée forfaitaire de 1.000 euros la première année, puis 800 euros pour les années suivantes dans le cadre des mises à jour.

La refacturation interviendra sur émission d'un titre de recettes de la part de la Communauté d'Agglomération de Grand Auch Cœur de Gascogne, accompagné d'un état justificatif des dépenses selon les règles précitées.

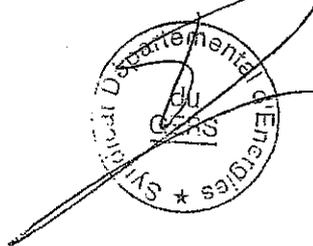
Les parties s'engagent à se rencontrer chaque année pour évaluer le coût financier définitif et à regarder conjointement l'actualisation des montants de la présente convention.

Le conseil syndical à l'unanimité :

- Décide de mutualiser avec la Commune d'AUCH et l'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne,
- Approuve cette convention
- Autorise Monsieur le Président à la signer ainsi que tous documents y afférant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

Le Président du Syndicat,



Alain DUFFOURG

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 11 MARS 2020





Syndicat d'Energies  
du Gers

**Convention entre la Communauté d'Agglomération Grand Auch  
Cœur de Gascogne  
et le Syndicat Départemental d'Energies du Gers**

**pour la refacturation des dépenses liées à la mise en place du  
nouveau  
logiciel SIG et pour les dépenses liées à leur fonctionnement  
annuel**

-VU la délibération du Conseil Communautaire de Grand Auch Cœur de Gascogne en date du.....

-VU la délibération du vendredi 06 mars 2020 du comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies du Gers

Entre,

La Communauté d'Agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne, représentée par son Président, Monsieur Roger TRAMONT, dûment habilité par délibération en date du .....

Ci-après dénommée « La Communauté », d'une part,

Et,

Le Syndicat Départemental d'Energies du Gers, représenté par son Président, Monsieur Alain DUFFOURG, dûment habilité par délibération en date du vendredi 06 mars 2020

Ci-après dénommé « Le Syndicat », d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION**

Dans le cadre de la mise en place des réponses aux consultations d'urbanisme du SDEG, ce dernier avait été doté d'un logiciel délivré sous licence Géosig (ADS + SIG) que l'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne utilisait également.

Face aux difficultés rencontrées par ce prestataire, le choix a été fait d'un commun accord entre les deux collectivités précitées utilisatrices de changer d'application à partir de l'année 2020.

La présente convention a pour but de déterminer le périmètre et les règles applicables à la refacturation des charges correspondantes (charges de mise en installation des logiciels puis charges annuelles liées à l'utilisation des applications).

**ARTICLE 2 : PERIMETRE DE LA CONVENTION**

Sont concernés par la présente Convention les postes de dépenses suivants :

Pour le logiciel SIG :

- La récupération et l'intégration des données des communes membres
- L'installation, le paramétrage et la formation sur le nouveau logiciel

- La maintenance annuelle
- L'hébergement informatique dédié chez ESRI France

#### L'ingénierie nécessaire au déploiement du logiciel :

- Migration de données
- Mise à jour des données urbanisme et réseaux
- Mise en forme et import des éléments de paramétrage des logiciels

#### ARTICLE 3 : MODALITES DE REFACTURATION

Les dépenses relatives aux postes ci-dessus sont prises en charge par la Communauté d'Agglomération, qui inscrit sur son budget les crédits nécessaires pour l'ensemble des deux entités. Le SDEG rembourse ensuite la Communauté d'Agglomération, au vu d'un état justificatif produit par cette dernière selon les clefs de répartition suivantes :

- Logiciel SIG : à hauteur de 2.650 euros HT la première année d'utilisation puis 2.500 euros HT/an pour les années suivantes
- Ingénierie du déploiement des logiciels : à raison de 1.000 euros HT la première année puis 800 euros HT/an pour les années suivantes dans le cadre des mises à jour.

Dans tous les cas, la refacturation intervient sur émission d'un titre de recettes de la part de la Communauté d'Agglomération, accompagné de l'état justificatif mentionné ci-dessus selon les règles précitées.

#### ARTICLE 4 : CONFIDENTIALITE

Le représentant désigné pour manipuler des données du SDEG par la Communauté d'Agglomération s'engage à travers le document annexé à la présente convention, à respecter le caractère sensible des informations qu'il aura en sa possession.

#### ARTICLE 5 : PRISE D'EFFET

La présente convention est applicable à compter de la signature de la présente convention.

Elle est conclue pour une durée de trois ans (2020-2022), reconductible ensuite de manière tacite annuellement, sauf dénonciation expresse par l'une ou l'autre des parties moyennant respect d'un préavis de trois mois avant sa date d'échéance.

Fait à AUCH en deux exemplaires, le.....

Pour le Grand Auch Cœur de Gascogne,  
Le Président,

Pour le Syndicat Départemental d'Energies,  
Le Président,

Roger TRAMONT

Alain DUFFOURG

**ACTE D'ENGAGEMENT**  
**CONDITIONS D'UTILISATION DES DONNEES NUMERIQUES GEOGRAPHIQUES ISSUES DE**  
**LA BASE DE DONNEES DU CONCESSIONNAIRE**  
**PAR UN PRESTATAIRE DE SERVICE**

Le fichier informatique de données géographiques numériques ci-après défini est issu de la Base de Données ERDF.

Il est mis à la disposition  
par le Syndicat Départemental d'Energies du Gers,  
6 place de l'Ancien Foirail  
32000 AUCH  
ci-après désigné « le SDEG »

à.....(prestataire)  
.....(adresse)  
.....

ci-après désigné « le Prestataire »

Le Prestataire intervient pour le compte du SDEG pour la prestation

.....  
ci-après désigné « la Prestation ».

Les spécifications techniques du fichier ont été communiquées au Prestataire par le SDEG avant la signature du présent Acte d'Engagement. Ce fichier est communiqué au Prestataire en son état de précision existant. Le SDEG ne garantit en aucune façon la fiabilité et la précision du dit fichier ; le Prestataire renonce par conséquent à tout recours fondé sur ce degré de précision ou de fiabilité.

Le Prestataire s'engage à ne conserver les données, sous toute forme et sous tout support, que pour autant que l'utilisation de ces données soit strictement liée à l'objet du contrat de Prestation.

Le Prestataire s'interdit tout autre usage des données.

Le Prestataire s'interdit également toute divulgation, communication, mise à disposition de ces données à des tiers, sous toute forme et pour quelque motif que ce soit, sans l'autorisation expresse du SDEG.

Le Prestataire s'engage à détruire les données qu'il n'aurait pas eu à restituer à l'utilisateur pour quelque motif que ce soit, dans le cadre de l'exécution du contrat de Prestation.

Fait à.....le.....

(Qualité du Prestataire pour une personne morale)

Le SDEG tiendra à la disposition d'ERDF une copie de cet acte d'engagement signé avant toute mise à dispositions des données numériques au prestataire.

Convention entre le SDEG et ERDF relative aux échanges de données cartographiques

**REUNION DU COMITE  
DU  
SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DU GERS**

L'an deux mille vingt, le vendredi six mars, à dix heures trente, le Comité du Syndicat Départemental d'Energies du Gers s'est réuni, au siège du Syndicat, 6 place du Foirail à Auch, sous la présidence de Monsieur Alain Duffourg, Président.

**Etaient présents** : MM. Duffourg Alain, Bacqué Alain, Bordes Alain, Bousquet Jean-Claude, Burgan Michel, Chambert Serge, Diederich Henri, Ducéré Jean, Duclavé Jean, Dufour Philippe, Dupuy Jean, Durrey Joël, Eyder Jocelyne, Falco Jean, Fueyo Patrick, Gourgues Gérard, Justrabo Jean-Jacques, Lacomme Pierre, Lecarpentier Thierry, Lézian Max, Maragnon Roland, Sancerry Alain, Seynaeve Francis, Soubabère Régis, Soumeillan Henri, Thomas Jean-François, Vignaux Lilian.

**Absents et excusés** : MM. Beyries Philippe, Cardonne Serge, Daguzan Francis, Daran Jean-Marc, Esquiro Paul, Frairet Robert, Guillot-Dauriac Marie-Hélène, Laprèbende Christian, Larrieu Muriel, Martin Martine, Mendes Antoine, Meste Michel, Oustric Christian, Pasqualini Jean-Claude, Raffin Michel, Simonutti Françoise, Sobesto Laurent, Thieux-Louit Véronique.

-----  
**PARTICIPATION AU PROJET D'ACQUISITION ET AUX COÛTS DE FONCTIONNEMENT D'UN LOGICIEL POUR ASSURER LE SUIVI DES CONSOMMATIONS D'ENERGIE DES BATIMENTS PUBLICS POUR LES MEMBRES DU GROUPEMENT D'ACHAT –**

Monsieur le Président propose au comité de franchir une étape supplémentaire dans le cadre des actions menées par le Syndicat Départemental d'Energies du Gers auprès de ses communes adhérentes et de leurs EPCI pour l'achat d'énergie dans le cadre de la fin des tarifs réglementés de vente.

Il est proposé de mettre à la disposition du groupement d'achat un logiciel via une plateforme commune pour que les membres du groupement puissent suivre les consommations de leurs bâtiments et identifier les anomalies susceptibles de marquer un dysfonctionnement dans les modes de consommation.

Ce logiciel s'appelle « deepki »

Pour cela, il est proposé de mutualiser notre action avec les syndicats d'énergies des départements suivants :

**AVEYRON – TARN – LOT – CANTAL – CORRÈZE – HAUTE-LOIRE – LOZÈRE**

Afin de minimiser la participation des membres, il a été recherché une aide financière auprès du programme ACTEE dont Monsieur le Président fait la brève présentation ci-dessous :

**Le programme ACTEE**

Dans un contexte de besoin d'accélération des actions d'efficacité énergétique et d'arbitrage sur la gestion du patrimoine des collectivités (obligation de réduction des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires, via l'article 175 de la loi dite ELAN), le programme CEE ACTEE (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique), validé par le décret du 11 mars 2019, vise à apporter un soutien aux collectivités territoriales par l'attribution de fonds permettant de réduire les coûts organisationnels liés à la transition énergétique, ainsi que par la mise à disposition d'outils permettant de simplifier leurs actions.

Programme CEE référencé PRO-INNO-17, porté par la FNCCR, ainsi qu'EDF en tant que porteur associé et obligé, ACTEE vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone pour les bâtiments publics en France Métropolitaine, en se basant sur une démarche à deux niveaux :

- La mise en place d'un cadre général de mise à disposition d'outils au service des collectivités, comprenant des guides, un MOOC, des documents contractuels types et outils innovants.
- L'accompagnement aux projets de mutualisation des actions d'efficacité énergétique, proposées par les syndicats mixtes, établissements publics de coopération intercommunale et autres acteurs de terrain, agrégeant les activités dans ce domaine et sur leur périmètre, permettant un effet de levier mutualisé dans les territoires.

Le montant total du projet est estimé à 111.350,49 euros TTC.

La participation prise en charge par le programme ACTEE est de 60.000 euros.

L'aide ACTEE sera perçue par les départements de l'AVEYRON, du TARN et du LOT car il fallait un fléchage de celle-ci.

D'où le montage suivant pour ramener l'opération à un partage juste :

	2019	2020	2021	2022	TOTAL
SIEDA	€	10.000,00 €	1.488,42 €	1.488,42 €	12.976,84 €
SDET	30.000,00 €	10.000,00 €	1.488,42 €	1.488,42 €	42.976,84 €
FDEL	€	10.000,00 €	744,21 €	744,21 €	11.488,42 €
SDEC	€	3.803,74 €	2.976,84 €	2.976,84 €	9.757,42 €
FDEE19	€	3.803,74 €	2.976,84 €	2.976,84 €	9.757,42 €
SDEG32	€	3.803,74 €	2.976,84 €	2.976,84 €	9.757,42 €
SDE43	€	3.803,74 €	2.976,84 €	2.976,84 €	9.757,42 €
SDEE	€	1.901,87 €	1.488,42 €	1.488,82 €	4.878,71 €
<b>TOTAL</b>	<b>30.000,00 €</b>	<b>47.116,83 €</b>	<b>17.116,83 €</b>	<b>17.116,83</b>	<b>111.350,49 €</b>

La participation du SDE du GERS est donc de 9.757,42 euros pour les prestations suivantes :

- Prestations de mise en service
  - Gestion de projet
  - Intégration des données et paramétrage
  - Outil de mise en place des marchés
- Fourniture de la solution et formation
  - Acquisition des droits de licence et d'utilisation de la solution
  - Formation initiale aux différents profils d'utilisateurs et documentation
- Hébergement et maintenance de la solution
  - Hébergement de la solution
  - Maintenance
  - Assistance technique
  - Tâches d'exploitation fonctionnelle et techniques courantes

- Prestations traitements des points de livraison, prestations techniques attendues
  - Traitement point de livraison mensuel
  - Traitement point de livraison trimestriel
  - Traitement point de livraison semestriel
  - Intégration des données télérelevées
- Prestations supplémentaires
  - Heure d'intervention pour des développements supplémentaires

Il est proposé au comité syndical de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à :

- Participer au programme « deepki » dans le cadre du groupement d'achat auquel nous adhérons avec comme mandataire le Syndicat Départemental d'Energies du TARN
- Budgétiser la somme de 9.757,42 euros correspondant à la participation du Syndicat Départemental d'Energies du Gers au programme « deepki » et à la verser au mandataire du groupement qui supportera les frais du programme.
- A signer l'ensemble des documents associés aux décisions précitées.

Après débat et vote à l'unanimité, le comité syndical décide :

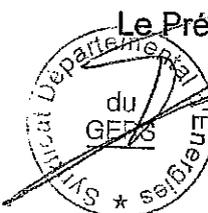
- La participation du Syndicat Départemental d'Energies du Gers au programme « deepki »
- La budgétisation de la participation du Syndicat Départemental d'Energies du Gers pour un montant de 9.757,42 euros
- L'autorisation au président de signer les documents associés à l'opération.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an ci-dessus,

REÇU A LA PREFECTURE DU GERS

LE 11 MARS 2020



Le Président du Syndicat,  
  
 Alain DUFFOURG